



## **BTP Santé au Travail** devient le **Service de Santé au Travail des entreprises du BTP de l'Isère (38) et du Rhône (69)**

Les associations **BTP Santé au Travail** et **SIST BTP de l'Isère** avaient toutes deux pour objet l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un service de santé au travail, conformément à la législation en vigueur. Les deux associations ont décidé d'une restructuration prenant la forme d'une **fusion-absorption** de l'association SIST BTP de l'Isère par BTP Santé au Travail. Actée lors des Assemblées Générales Extraordinaires respectives des deux associations le 28 juin 2019, cette décision prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**De fait, BTP Santé au Travail assure la poursuite des activités de Service Interentreprises de Santé au Travail relevant de la branche professionnelle du BTP. Sa compétence couvre désormais les départements de l'Isère (38) et du Rhône (69).**

La DIRECCTE accueille favorablement ce projet et a prolongé l'**agrément de BTP Santé au Travail** jusqu'au 31 décembre 2020, afin de permettre aux équipes de construire le nouveau **Projet de Service**. Ce dernier constitue le plan d'actions et projets de prévention déployés au bénéfice des entreprises du BTP adhérentes et de leurs salariés, pour les 5 années suivantes.

Le **Siège Social et la Direction** de BTP Santé au Travail restent basés à Villeurbanne, avenue Galline. De nouveaux membres du **Conseil d'Administration** ont été élus, conformément aux Statuts, en respectant la parité employeurs / salariés, ainsi que la représentativité géographique des deux départements. M. Jean-Pierre DELLASETTE, Président de Folghera et Belay, a été désigné **Président** du Conseil d'Administration de BTP Santé au Travail.

**BTP Santé au Travail poursuit sa mission sur les départements de l'Isère et du Rhône, regroupant 15 sites fixes de visites médicales, 32 médecins, 15 infirmiers et 10 préventeurs pour assurer le suivi de + 85 000 salariés, pour + 9 000 entreprises du BTP.**

### A PROPOS DE BTP SANTÉ AU TRAVAIL

**BTP Santé au Travail est le Service Interentreprises de Santé au Travail BTP des départements de l'Isère et du Rhône.** Association loi 1901 créée en 1941, le Service est administré par un Conseil d'Administration paritaire. Il est agréé par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). Toute entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics (codes NAF identifiés en tant que tels) dont le siège social est domicilié dans l'Isère et le Rhône a l'obligation d'adhérer au Service, selon les formalités en vigueur, pour le suivi santé travail de son personnel. Ainsi, BTP Santé Travail compte plus de 9 000 entreprises adhérentes et suit plus de 85 000 salariés.



## **INTERVIEW de M. Jean-Pierre DELLASETTE, Président de Folghera et Belay, nouveau Président du Conseil d'Administration de BTP Santé au Travail**

### **Pourquoi avoir souhaité un rapprochement entre les Services de Santé au Travail du BTP de l'Isère et du Rhône ?**

C'est dans la volonté de maintenir un Service de Santé au Travail professionnel pour nos entreprises et leurs salariés que nous nous sommes engagés, depuis plusieurs mois, dans un rapprochement des deux associations.

Cette orientation répond aussi aux souhaits de la DIRECCTE, rencontrée il y a 18 mois, qui souhaitait un maillage territorial optimisé dans un contexte de réforme de la Santé au Travail, voire de réforme de la santé au sens large.

Les deux associations ont ainsi décidé une restructuration prenant la forme d'une fusion-absorption de l'association SIST BTP de l'Isère par BTP Santé au Travail. Ce rapprochement doit permettre d'assurer la poursuite des activités des Services Interentreprises de Santé au Travail relevant de la branche professionnelle du BTP dans les départements du Rhône et de l'Isère.

### **Pouvez-vous nous présenter les missions de BTP Santé au Travail ?**

La médecine du travail, désormais appelée Santé au Travail, est une médecine préventive qui a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Elle intervient pour conseiller et accompagner nos entreprises du BTP dans la prévention des risques professionnels, pour conduire des actions de prévention sur le milieu du travail (chantiers, ateliers, bureaux), pour assurer le suivi santé travail des salariés et la traçabilité des expositions professionnelles.

### **Quelles ressources sont déployées pour menées à bien ces missions ?**

Pour remplir ces missions, une équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail est à la disposition de nos entreprises adhérentes. Tout d'abord, le médecin du travail, médecin spécialiste qui a suivi une formation de 4 ans, assure l'animation d'une équipe constituée de divers professionnels, tels que des infirmiers en santé au travail, des ergonomes, ou encore des techniciens en prévention. Ces différents intervenants sont spécialisés dans la branche professionnelle du BTP, ce qui fait toute sa valeur par rapport aux Services de Santé au Travail dit interprofessionnels.

L'équipe pluridisciplinaire de BTP Santé au Travail comprend des médecins du travail spécialisés dans le suivi des salariés intervenant en installation nucléaire de base. Un médecin du travail assure aussi le suivi des salariés évoluant en milieu hyperbare. L'équipe compte également un toxicologue et un addictologue.

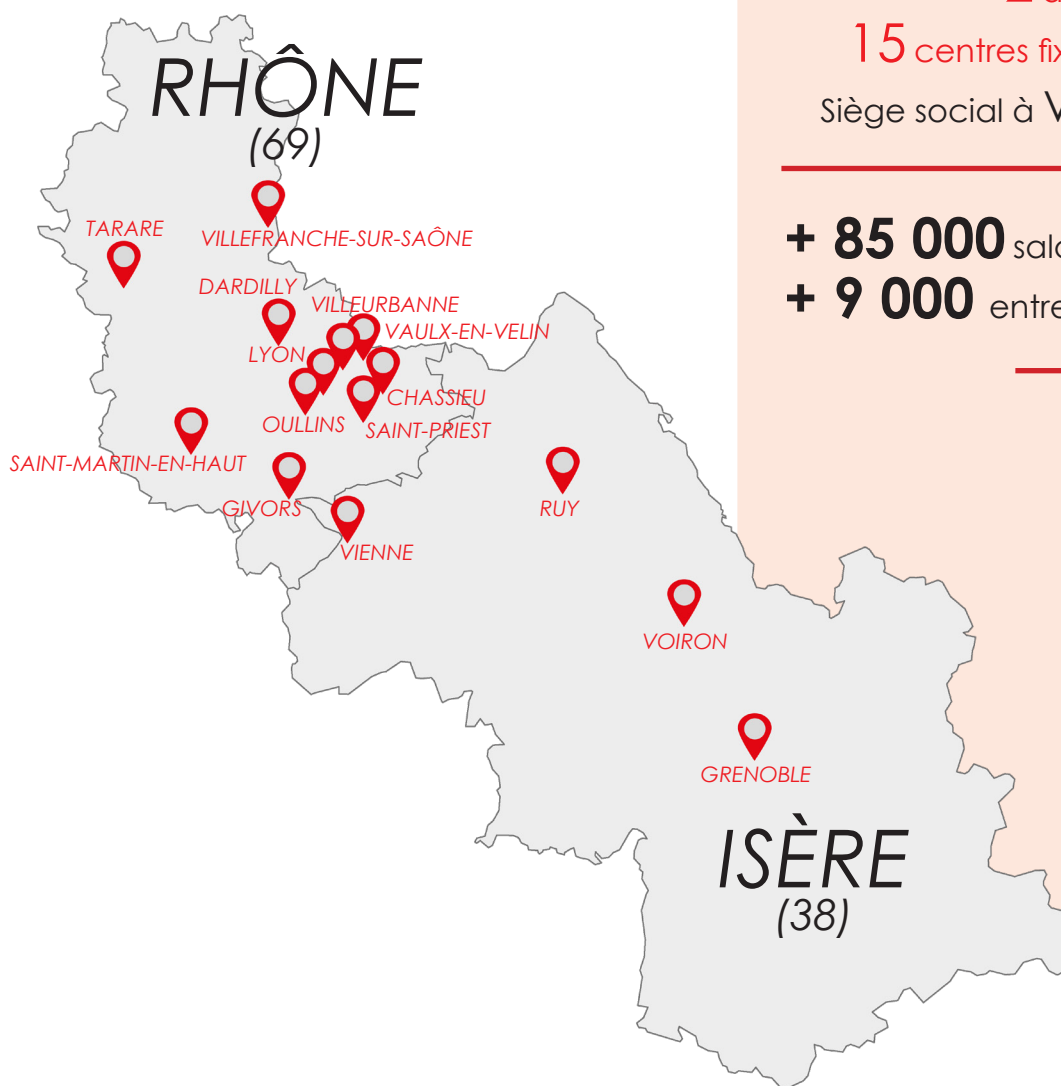


BTP santé au travail

COMMUNIQUÉ PRESSE

À Villeurbanne, le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019

## Carte d'identité de BTP Santé au Travail



2 départements

15 centres fixes de visites médicales

Siège social à Villeurbanne (Galline)

+ 85 000 salariés suivis

+ 9 000 entreprises du BTP adhérentes

32  
MÉDECINS

15  
INFIRMIERS  
EN SANTÉ AU TRAVAIL

10  
PRÉVENTEURS